

Macron change les règles de nomination des recteurs pour placer une camarade de l'ENA

JAUVERT CONFIDENTIEL. Le Conseil des ministres a adopté un texte permettant de bombarder une camarade de promotion de Macron à l'ENA à la tête de l'académie de Versailles.

Par Vincent Jauvert - Publié le 03 octobre 2018 dans l'Obs

Publiée dans le communiqué du Conseil des ministres du mercredi matin 3 octobre, l'information est passée inaperçue. Sauf chez les universitaires. Les ministres de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur ont, en effet, présenté un décret "portant modification des modalités de nomination des recteurs". Le but annoncé : "diversifier le recrutement des recteurs". Comment ? En permettant à davantage de non-titulaires de doctorat (plus précisément, à des "non-titulaires d'habilitation à diriger des recherches") d'occuper cet emploi prestigieux. Jusqu'à présent, seuls 6 recteurs sur 30 pouvaient ne pas être universitaires. Le décret double ce chiffre à 12.

L'intention serait sans doute louable s'il ne s'agissait à l'évidence d'un texte de circonstance. D'une manœuvre qui ressemble fort à celle qui a permis de nommer l'écrivain Philippe Besson, un non-diplomate, consul à Los Angeles (nomination qui fait aujourd'hui l'objet d'un recours).

Une source très bien informée décrypte le décret de ce mercredi : "En fait, il s'agit d'ouvrir ces postes de recteur à plus d'énarques et plus précisément à une camarade d'Emmanuel Macron à l'ENA".

Qui ? L'actuelle secrétaire générale de Sciences-Po, Charline Avenel. L'Elysée et Matignon veulent bombarder cette énarque de la célèbre promotion Senghor à la tête de l'académie de Versailles, la plus grosse de France avec plus d'un million d'élèves. Or, cette haut fonctionnaire n'est pas titulaire d'une habilitation à diriger des recherches et le quota de six recteurs dans ce cas est déjà rempli. Il fallait donc l'élargir...

Ce tour de passe-passe opéré, plus rien ne s'oppose à cette nomination, à part l'avis d'une commission ad hoc, dirigée par un membre du Conseil d'Etat, le corps auquel appartient Edouard Philippe, le Premier ministre, et le directeur de Sciences-Po, Frédéric Mion. Elle ne devrait donc pas rechigner outre mesure. L'heureuse élue a d'ailleurs prévenu ses proches collaborateurs, rue Saint-Guillaume, de son départ imminent à Versailles, où elle fait déjà des allers-retours.

Certes, cette énarque de 42 ans connaît le monde universitaire, puisqu'elle a été directrice adjointe du cabinet d'une ministre de l'Enseignement supérieur, Valérie Pécresse. Et, à Sciences-Po, elle a, depuis 2013, mené à bien le rachat de l'hôtel de l'Artillerie, un bâtiment de l'armée situé au cœur du quartier Latin, où l'école devrait installer son nouveau campus dans quelques années.

Mais des universitaires reprochent à cette fonctionnaire de Bercy, qui n'a pas souhaité répondre à nos questions, de n'avoir jamais dirigé d'académie, pas même une petite. Ce qui, selon eux, la disqualifierait pour prendre en main la très grande académie de Versailles, réservée jusqu'à présent à des recteurs d'expérience. Mais on n'est pas forcé de partager leur point de vue chagrin.

Addendum 00h30 : l'Elysée, réagissant à notre information, assure que l'assouplissement des règles a été souhaité par le chef de l'Etat "bien avant que Charline Avenel ne soit dans le radar" et que c'est Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Education nationale, "qui a souhaité la nommer à Versailles".